

Conservatoire National de Région - Modalités de prêt des salles et des instruments aux associations - Fixation des tarifs

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Les locaux, de même que les instruments du Conservatoire National de Région, sont très souvent sollicités pour des répétitions et des représentations.

Il apparaît nécessaire de fixer les modalités de prêt des salles et des instruments, d'autant que les demandes deviennent chaque année plus importantes.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser M. le Député-Maire à signer une convention fixant les modalités d'utilisation des locaux et des instruments ; cette convention prévoit notamment les plages horaires et les journées de mise à disposition, la responsabilité des associations en cas de détérioration des locaux et des instruments, les contraintes liées au prêt des instruments... Le prêt des salles sera gratuit.

- de fixer les tarifs à l'utilisation pour la location des instruments suivant le tableau ci-dessous :

Instruments	Utilisés dans les locaux du Conservatoire	Utilisé hors des locaux du Conservatoire
Matériel de percussion		
timbales	50 F	100 F
xylophone	50 F	100 F
glockenspiel	50 F	100 F
vibraphone	50 F	100 F
petit matériel	25 F	50 F
Harpe	50 F	100 F
Piano	50 F	

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.